# 1

# EXTENSION POSSIBLE DU PIÉTONNIER DE NAMUR

# APPEL À PARTICIPATION POUR CO-CONSTRUIRE LE PROJET DE CENTRE-VILLE

#### SYNTHESE

# 1. Un projet fort pour le centre-ville

Le centre-ville namurois est en pleine mutation : aménagement d'espaces publics en faveur des piétons (esplanade de la Confluence, place Maurice Servais, place du Palais de justice), projets publics intégrant les piétons et piétonnes ainsi que les modes actifs (place de la Station, ...), mesures prises au cours de ces dernières décennies (fermeture partielle du centre-ville le samedi, centre-ville en zone de rencontre depuis 2020,...), ... Mais Namur est également impactée par divers phénomènes extérieurs avec lesquels il lui faut composer (e-commerce, concurrence des territoires, nouveaux modes de vie ...).

Pour que Namur soit attractive et durable, il est donc indispensable de créer de nouvelles expériences urbaines mettant en valeur divers lieux culturels, touristiques, commerciaux, ... Pour cela, il est nécessaire d'accorder moins de place à la voiture et davantage de place aux piétons et piétonnes: des espaces de rues, mais aussi des espaces verts, des espaces de jeux - de sports - de culture, ... et d'expérience événementielle et commerciale.

Parallèlement, il est nécessaire d'endiguer la désertification du centre-ville due aux faillites d'indépendant·e·s ou de chaines laissant d'importantes cellules vides et de potentiels chancres urbains. Une réorganisation du tissu commercial doit donc être pensée dès à présent tout en intégrant une réflexion sur les nouvelles méthodes de consommation.

Dès lors, la Ville de Namur a lancé deux études majeures pour repenser l'avenir de son centre-ville et portant sur les sujets suivants :

- Plan de circulation et de stationnement ;
- Extension possible du piétonnier.

Vu l'importance des enjeux, les acteurs et actrices du territoire seront impliqué·e·s à l'occasion d'ateliers urbains (voir point 3.).

#### 2. Des options de bases et des projets en cours

La Ville a fixé ses ambitions et objectifs dans les cahiers spéciaux des charges pour le plan de circulation et de stationnement et pour l'étude socio-économique et urbanistique du piétonnier. Par contre, le Collège reste ouvert aux propositions des bureaux d'études et aux recommandations qui résulteront de la démarche de co-construction.

Néanmoins, certaines options restent acquises et doivent dès à présent être intégrées dans les études et la réflexion des ateliers urbains, à savoir :

- les options données par les documents de références à l'échelle communale seront respectées (schéma de développement territorial, plan communal de mobilité, schéma d'attractivité commercial);
- le piétonnier actuel sera maintenu ;
- l'élargissement du piétonnier le samedi à l'occasion du marché sera conservé ;
- la mise en piétonnier occasionnelle à des fins évènementielles, culturelles, sportives, touristiques, commerciales, ... sera poursuivie ;

- les permis d'urbanisme octroyés pour créer ou modifier les espaces publics du centreville seront être pris en compte, notamment :
  - le réaménagement de la place Léopold et l'ensemble des travaux de voirie et espaces publics liés à la gare des bus;
  - l'aménagement du quartier du Grognon (voiries, esplanade, passerelle, quais);
  - o l'aménagement du quartier des Casernes (parc et voiries);
  - o le réaménagement de la place Maurice Servais ;
  - o le réaménagement de l'axe Rogier Brabant ;
  - o le réaménagement de la place de la Station et du Boulevard Mélot.

Plus globalement, les deux études et les ateliers urbains tiendront compte des projets annoncés ou en cours, lesquels peuvent encore évoluer, notamment :

- la création d'une voie verte urbaine, tronçon par tronçon (cheminement cyclable entre les gares de Namur et de Jambes);
- les aménagements temporaires mis en place pour mieux partager l'espace public en faveur des modes actifs (exprience en cours pour la zone partagée du centre-ville);
- la volonté de créer un parking public souterrain et un nouvel aménagement de la place du Palais de justice ;
- la volonté de créer un parc public verdurisé aux Dames Blanches (site Espena);
- la volonté de réaménager et redynamiser la rue Godefroid;
- la volonté, après avoir créé un nouveau parking en ouvrage place du Palais de justice, de réaménager la place Saint-Aubain.

### 3. Implication des usagers et usagères avec la co-construction

Pour mener à bien ce projet de (centre-)ville, le Collège communal souhaite impliquer l'ensemble des acteurs et actrices (commerçant·e·s, habitant·e·s, travailleur·euse·s, étudiant·e·s, ...) afin de réfléchir ensemble à la question de l'extension du piétonnier et à la mobilité du centre-ville (dans le cadre de deux études spécifiques portant sur ces sujets). Un processus d'ateliers urbains permettra de débattre de ces questions et d'émettre des recommandations sur les pistes à suivre. C'est pourquoi un appel à participation est lancé pour réunir 30 à 40 personnes, notamment autour de la proposition d'extension du piétonnier, mais plus largement sur l'amélioration de la mobilité et de la qualité de nos espaces publics.

Les ateliers urbains sont invités à émettre des recommandations aux Autorités communales. Ce sont néanmoins ces dernières qui restent en charge et doivent assumer la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations et plus largement de la politique d'attractivité urbaine du centre-ville.

Les participant et participantes aux ateliers et la population seront bien évidemment informé·e·s des suites réservées aux recommandations des ateliers, ainsi qu'aux conclusions des études.